

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINTE-PIERRE

N°63-2022

Date de convocation :
17/11/2022

Date d'affichage :
01/12/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 09**

**Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00**

Objet :
DETR 2023 Demande de
subvention

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,
M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme KIENZEL
Delphine, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, Mme SINOQUET
Valérie et Mme MEULIN Maryline.

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul
(donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET), M. BOULET Bernard
(donne pouvoir à M. SINOQUET Régis)

Madame SINOQUET est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) Exercice 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de
Prévention des risques naturels - bassin de rétention d'eau pour
un montant de travaux estimé à 7 099,00€ HT
Correspondant au devis présenté par l'entreprise SARL BELLIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,
adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au
titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 2 129,70 € soit 30%
Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :
Fonds propre : 6 389,10 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

